

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 24 juillet 2014

Le **24 juillet 2014** à 18h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : M. MAILLOT Denis, délégué titulaire, Mmes : ACHINI Agnès, ALBAR Patricia, DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, VAUTHIERS Chantal, VISIOLI Sylvie, MM : COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DESPREZ Christian, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LAMONTRE Jean François, LEOBE Thierry, LEJOUR Jérôme, MAJORKIEWIEZ Francis, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, PENCEY Pierre, PIERRE Nicolas, POINSOT Patrick, REMY Claude, ROY Jean-Yves, RUBINI Jacky, VOIRIN Patrice

Suppléant(s) : Mme VISIOLI Sylvie (de M. DEMERSON PASCAL), MM : LEOBE Thierry (de M. CONTAL FABIEN), PENCEY Pierre (de Mme MARTINOT Yolande)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BAUSSMAYER Arlette à M. RUBINI Jacky, CATTANI Annick à M. KUHNER Gilbert, HALTZ Hélène à Mme DORE Marie-Thérèse, HURAUX Carine à Mme HURNI Marie-Thérèse, M. PELLOUARD Laurent à M. MAILLOT Denis

Absents ou Excusés : Mmes : MARTINOT Yolande, REY-COUTURIER Emmanuelle, WY SOCKI Annie, MM : CONTAL FABIEN, DEMERSON PASCAL, DERREZ Jean Pierre, DIEUDONNE Jean-Paul, FLEURY Terry, LESEUR Philippe, MARASI Julien

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 24/06/2014**

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu de la séance du 24 juin 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité. Le Président informe que les prochains comptes rendus seront envoyés dans les 8 jours suivants la séance afin de permettre un affichage dans chaque mairie.

- **Information Délégation de Service Public Enfance Jeunesse**

Monsieur le Président présente Mme Corinne MOUILLET, recrutée sur le poste de Directrice du Service Enfance Jeunesse. Il indique que la fin de la Délégation de Service Public signée avec les Francas est effective au 31 août 2014 mais que la transition reste très difficile compte-tenu de la position de l'association pour qui la reprise du personnel, par la communauté de communes est obligatoire. S'agissant d'un transfert de contrat d'une entité privée vers une entité publique, la reprise de personnel n'est obligatoire qu'en cas de reprise totale de l'entité économique délégataire. L'association les Francas ayant un rayonnement départemental, le transfert de personnel n'est donc pas obligatoire. Le Président précise toutefois que notre CDC a proposé un contrat à tous les salariés FRANCAS, en activité, intervenant sur les sites de Froncles, Bologne et du SIVOM. Seule la candidature de Mme Stéphanie Caudron au poste de Directrice du Service Enfance Jeunesse puis candidate au poste de Directrice du centre de Bologne, n'a pas été retenue. Dans le premier cas pour cause de niveau et diplôme insuffisant compte-tenu de la transformation du poste de coordination en poste de direction. Dans le second cas du fait de la reprise de la Directrice actuelle du centre de loisirs de Bologne.

Le Président propose ensuite de délibérer concernant la facturation des services enfance jeunesse. Afin de ne pas occasionner de changements vis-à-vis des parents suite à la reprise en gestion directe de ce service, les élus décident à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs des services périscolaires, pour le moment.

- **Mise à disposition secrétaire**

La convention de mise à disposition de Mme Léa RIGOUBY par la commune de Froncles arrivant à expiration, cette dernière doit être renouvelée. Le Président rappelle que Mme RIGOUBY intervient dans la gestion des ordures

ménagères à hauteur de 8/35^{ème}. Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

- **Information écritures budgétaires**

Le Président rappelle avoir proposé lors du vote du budget primitif 2014, la reprise des excédents des budgets MARPA et ZAE La Rochelotte, dans les recettes du budget principal de la Communauté de Communes.

Ces reprises n'étant pas possibles en l'état, les services de la DGFIP ont proposé de travailler le sujet afin de permettre une régularisation des écritures.

Cette question sera donc revue lors du prochain conseil communautaire.

Le Président indique qu'il convient d'effectuer un virement de crédit d'un chapitre budgétaire à un autre afin d'imputer les travaux d'aménagement prévus sur le site de l'escargot à Roôcourt au bon compte. D'autres propositions de virement de crédits sont également faites concernant des frais annexes électricité non prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'effectuer un virement de crédits sur le budget principal 2014 comme suit :

section d'investissement :

compte 2313 : - 5 000 €

compte 2113 : + 5 000 €

section de fonctionnement :

compte 6718 : + 200 €

compte 61522 : - 1 000 €

compte 60612 : + 800 €

- **Acquisition bornes interactives**

Le Président propose l'acquisition de bornes interactives à usage d'informations touristiques au niveau de la Maison de Pays à Bologne et de la commune de Vignory. Dans le cadre de son label Petite Cité de Caractère, la borne pour Vignory peut bénéficier d'un financement supplémentaire de la part de la Région. Le solde à charge de la communauté de communes s'élève à 4 050 € HT pour les deux bornes. Les élus communautaires acceptent à l'unanimité le financement de ces bornes.